



CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX

Convention de partenariat 2023

Mémo-Pass UIA

Entre les soussignés :

La SAEML LE MÉMORIAL DE CAEN

Dont le siège social est situé Esplanade Eisenhower, CS 55026 14050 CAEN cedex 4

Représentée par Monsieur Stéphane GRIMALDI, Directeur Général,

D'une part,

Et

L'association L'UNIVERSITÉ INTER-AGES NORMANDIE

Dont le siège social est situé : Campus 4 – 19 rue Claude Bloch, 14032 Caen cedex

Représentée par Madame Michèle GUGLIELMI, Présidente,

D'autre part,

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre le Mémorial de Caen et l'Université Inter-Ages Normandie dans le cadre de l'opération « Mémo-Pass UIA ».

Article 2 – Durée de la convention

La convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il n'est pas prévu de tacite reconduction.

La convention pourra néanmoins être reconduite via un avenant.

Article 3 – Description de l'opération envisagée

L'opération consiste à proposer à la vente aux adhérents de l'UIA Normandie une carte dédiée, nominative et individuelle, intitulée « Mémo-Pass UIA », permettant :

Siège social : Le Mémorial de Caen

Esplanade Général Eisenhower - CS 55026 - 14050 Caen Cedex 4 - France
Tél. +33 (0)2 31 06 06 44 - Fax +33 (0)2 31 06 06 70 - contact@memorial-caen.fr
www.memorial-caen.fr - SAEML capital 1 233 027 € - RCS CAEN 348 713 694
Siret 348 713 694 00019 - TVA FR 71348713694 - APE 9102Z

Cinéma circulaire Arromanches 360

Chemin du Calvaire - 14117 Arromanches-les-Bains - France
Tél. +33 (0)2 31 06 06 44 - Fax +33 (0)2 31 06 06 70
contact@arromanches360.com - www.arromanches360.fr
Siret 348 713 694 00035 - APE 9102Z

Le Mémorial de Falaise - La guerre des civils

Place Guillaume Le Conquérant - 14700 Falaise - France
Tél. +33 (0)2 31 06 06 44 - Fax +33 (0)2 31 06 06 70
contact@memorial-falaise.fr - www.memorial-falaise.fr
Siret 348 713 694 00043 - APE 9102Z

- L'accès libre et gratuit autant de fois que souhaité pendant 1 an à partir de la date d'inscription, aux différents sites gérés par la SAEML Le Mémorial de Caen aux dates et horaires d'ouverture établis pour chaque site (à ce jour : le Mémorial de Caen (*), le cinéma circulaire Arromanches et le Mémorial de Falaise) ;
- De bénéficier d'une réduction pour les personnes accompagnantes (tarif groupe) ;
- De bénéficier d'une remise de 10% au restaurant « La Terrasse » et à la cafétéria « Le Bistrot » du Mémorial de Caen (selon les plannings d'ouverture et de fermeture) ;
- De bénéficier d'une remise de 10% dans les boutiques des trois sites (5% sur les livres) ;
- L'invitation par voie de courriel à toutes les conférences colloques et autres événements organisés par le Mémorial de Caen ;
- L'accès à 2 visites guidées du Mémorial de Caen (parcours permanents ou expositions temporaires), animées par un membre de l'équipe du Mémorial de Caen (sous réserve d'un nombre minimum de 10 adhérents UIA inscrits).

(*) Sauf expositions temporaires

Article 4 – Validité du « Mémo-Pass UIA »

Le « Mémo-Pass UIA » est individuel et nominatif, et est valable 1 an à partir de la date d'achat. Le « Mémo-Pass UIA » doit être présenté à chaque passage en caisse-billetterie avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire). Aucune autre pièce d'identité ne sera acceptée. A défaut de présentation de la pièce d'identité, l'accès ou le bénéfice des remises pourront être refusés sans que le ou la bénéficiaire puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Article 5 – Vente et prix du « Mémo-Pass UIA »

Le prix du « Mémo-Pass UIA » est fixé à 15,50€ pour l'année 2023.

La vente s'effectue directement à la billetterie du Mémorial de Caen sur présentation de la carte d'étudiant UIA Normandie valide, ou par l'intermédiaire de votre antenne locale, ou par courrier, en envoyant le formulaire complété accompagné d'un chèque à l'ordre du Mémorial de Caen. Un document provisoire sera remis au moment de l'achat, et la carte nominative « Mémo-Pass UIA » sera envoyée à son acquéreur dans un délai d'un mois à compter de la date du jour de l'achat.

Article 6 – Obligations respectives des parties

La SAEML LE MÉMORIAL DE CAEN s'engage à :

- Fournir le « Mémo-Pass UIA » en contrepartie du prix fixé ;
- Assurer toutes les prestations définies dans l'article 3 ;
- Assurer la promotion de cette opération auprès des adhérents de l'UIA de Caen par tout moyen ;
- Informer les acquéreurs du « Mémo-Pass UIA » de toutes les manifestations prévues au Mémorial de Caen par le biais de la lettre d'information, diffusée exclusivement par courriel.

L'UIA NORMANDIE s'engage à :

- Assurer la promotion de l'opération sur le site internet de l'UIA NORMANDIE et les différents sites des antennes régionales.
- Mettre à disposition de la SAEML LE MÉMORIAL DE CAEN un panneau d'affichage dédié.

Article 7 – Contacts

Le contact à la SAEML LE MÉMORIAL DE CAEN est :

Audrey BRISSON abrisson@memorial-caen.fr

Le contact à l'association L'UNIVERSITÉ INTER-AGES NORMANDIE est :

Hélène BAUDOIN helene.baudoin@unicaen.fr

Michèle GUGLIELMI mic.guglielmi@orange.fr

Article 8 – Litiges, loi applicable

La présente convention est soumise à la loi française.

Toutes contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention seront réglées à l'amiable par les parties.

En cas de litige, attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents de la ville de Caen.

Fait en deux exemplaires, à Caen le 30 novembre 2022,

Pour la SAEML LE MÉMORIAL DE CAEN, Monsieur Stéphane GRIMALDI, Directeur Général



Pour L'UNIVERSITÉ INTER-AGES NORMANDIE, Madame Michèle GUGLIELMI, Présidente

